



N° 11580*02

Reçu dons aux œuvres

(Articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts)

Numéro d'ordre du reçu

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

Adresse :

N° Rue

Code postal Commune

Objet :

.....
.....
.....

Cochez la case concernée (1) :

- Œuvre ou organisme d'intérêt général.
- Fondation d'entreprise.
- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du
publié au Journal Officiel du
- Musée de France.
- Association culturelle ou de bienfaisance autorisée à recevoir des dons et legs par décision en date
du délivrée par le Préfet de
- Établissement d'enseignement supérieur ou artistique privé, à but non lucratif, agréé par décision
en date du
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes
en difficulté ou favorisant leur logement.
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises.
- Association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la
mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du
- Établissement public des cultes reconnu d'Alsace-Moselle.
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals (2)

Donateur

Nom :

Adresse :

N° Rue

Code postal Commune

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la
somme de :

Euros

Somme en toutes lettres :

Date du paiement :

Mode de versement :

- Numéraire
- Chèque ou virement
- Autres (3)

Date et signature

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme.

(2) dons effectués par les entreprises.

(3) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils ne demandent pas le remboursement.